SALLE D'EXERCICE MINTO, À WINNIPEG—DEMANDE DE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE LA RECONSTRUCTION

A l'appel de l'odre du jour.

Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale. Est-il en mesure de répondre à la question dont j'ai prévenu le ministre l'autre jour, alors que je lui ai demandé s'il ferait à la Chambre une déclaration au sujet de l'incendie qui a eu lieu à la salle d'exercice Minto, à Winnipeg, en janvier? Il a alors ditqu'aucun rapport n'était prêt. En second lieu, a-t-on dressé des plans pour recontruire la salle d'exercice Minto ou songe-t-on à évacuer l'emplacement actuel afin de construire une salle d'exercice ailleurs dans la région métropolitaine de Winnipeg?

M. P. T. Hellyer (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le quartier général de l'armée a reçu le rapport de la commission d'officiers enquêtant sur l'incendie de la salle d'exercice Minto le 22 janvier dernier.

L'incendie a été apparemment causé par une cigarette non éteinte ou les cendres d'un autre fumeur qui ont allumé le feu à un canapé du mess des sergents. D'après les estimations préliminaires, il en coûtera \$470,000 pour remettre l'édifice dans son état primitif. On évalue à \$50,000 la perte des approvisionnements et de l'équipement appartenant à l'État; mais la perte de ceux qui ne lui appartiennent pas n'a pas encore fait l'objet d'une estimation.

On se propose actuellement de remettre tout à fait en état la salle d'exercice. Une société d'experts conseils civils de Winnipeg a été engagée pour faire rapport sur l'ampleur des travaux requis à cette fin. Il faudra quelque temps cependant avant de recevoir ce rapport et avant qu'on prenne les dispositions définitives.

M. Churchill: Puis-je poser une autre question à l'adjoint parlementaire? Est-il prêt à faire rapport à la Chambre sur l'accident survenu en Europe il y a deux semaines à quatre de nos avions militaires.

M. Hellyer: Je ne suis pas prêt à faire de rapport. Les officiers de l'aviation militaire ont reçu un rapport indiquant que ce malheureux accident s'est produit au cours d'exercices d'acrobatie aérienne. Je ne peux pas ajouter grand-chose à ce que le public sait déjà.

[L'hon. M. Pearson.]

LE TRANSPORT AÉRIEN

A PROPOS D'AVIONS À RÉACTION UTILISANT LES MÊMES ROUTES QUE LES AVIONS ORDINAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Pourra-t-il nous dire si on a interdit aux avions à réaction effectuant des vols de vitesse de circuler sur les routes aériennes utilisées par les avions ordinaires, comme l'ont rapporté hier les journaux?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je vais prendre comme avis la question de mon honorable ami pour lui répondre quand je le pourrai.

LES TRANSPORTS

LE TRANSBORDEUR "BLUENOSE"—INTERPELLATION À PROPOS DE LA REMISE EN SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre si le *Bluenose* est en service?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable député de Shelburne-Yarmouth-Clare et l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings, qui représentent six comtés en tout, s'intéressent vivement au Bluenose. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit l'autre jour à l'honorable député: dès que je serai en mesure de faire une déclaration sur la date de la reprise du service, je le ferai.

Une voix: Qui sait?

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MODE D'INTERPELLATION À L'APPEL DE L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, j'aimerais formuler quelques commentaires, mais je veux que tous les honorables députés soient parfaitement à l'aise. Les remarques que je vais formuler maintenant ne visent aucun des honorables députés qui ont posé des questions aujourd'hui. Je parle d'une façon générale.

Je voudrais signaler aux honorables députés qu'entre leur conception du genre de questions qu'il convient de poser à la période réservée aux questions et la mienne il y a une si grande différence que je crains que nous ne nous entendions pas sur ce point. Je pense qu'il convient que je précise la façon de procéder qui, à mon avis, est maintenant en vigueur. Je prie les honorables